

2025-11-05

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 21/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)****Séance du 18 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le douze novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PATIENCE Mickaël, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents excusés : DAVID Frédéric donne pouvoir à VENGEONS Christian, DAVID Nathalie donne pouvoir à DESGUEE Jérémie (absent, ce pouvoir n'est pas effectif), GALLIER Erick donne pouvoir à LECUYER Josiane, MOTTIN Christelle donne pouvoir à GILETTE Valérie, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : DESGUEE Jérémie, FREENEE Anaïs, LEROUILLY Chloé,

Présents : 15**Pouvoirs** : 4**Votants** : 19

La séance a été ouverte à 20h07.

Mme Josiane LECUYER a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Tableau des effectifs**Délibération 2025-11-05**

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs ;

Décision : 18 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le tableau d'effectif comme suit :

Personnel administratif temps complet	Catégorie	Prévus	Pourvus
Attaché	A	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1
Adjoint administratif	C	3	3
Personnel technique temps complet	Catégorie	Prévus	Pourvus
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1
Adjoint technique	C	8	7
Personnel technique temps non complet	Catégorie	Prévus	Pourvus
Adjoint technique	C	9	8
Personnel d'animation	Catégorie	Prévus	Pourvus
Adjoint territorial d'animation	C	2	1
Personnel médico-social	Catégorie	Prévus	Pourvus
Atsem 2 ^{ème} classe	C	3	3
Personnel de la filière culturelle	Catégorie	Prévus	Pourvus
Adjoint territorial / assistant territorial	C / B	1	0

Certifié exécutoire le
 21/11/2025,
 Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
 Le Maire, Christian VENGEONS

